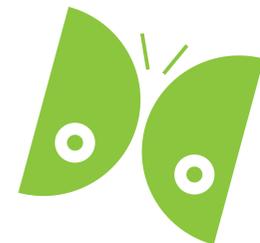


Bienvenue sur l'Espace Naturel Sensible de la gravière de Pagney



Ce site, propriété de la commune de Pagney, fait partie du réseau des espaces naturels sensibles. Il est classé d'intérêt inter-départemental. Sa préservation est assurée grâce au partenariat entre les Départements du Jura et du Doubs, le Syndicat de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Bourgogne Franche-Comté, l'Association Communale de Chasse Agréée de Pagney-Vitreux, l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques et la commune de Pagney.

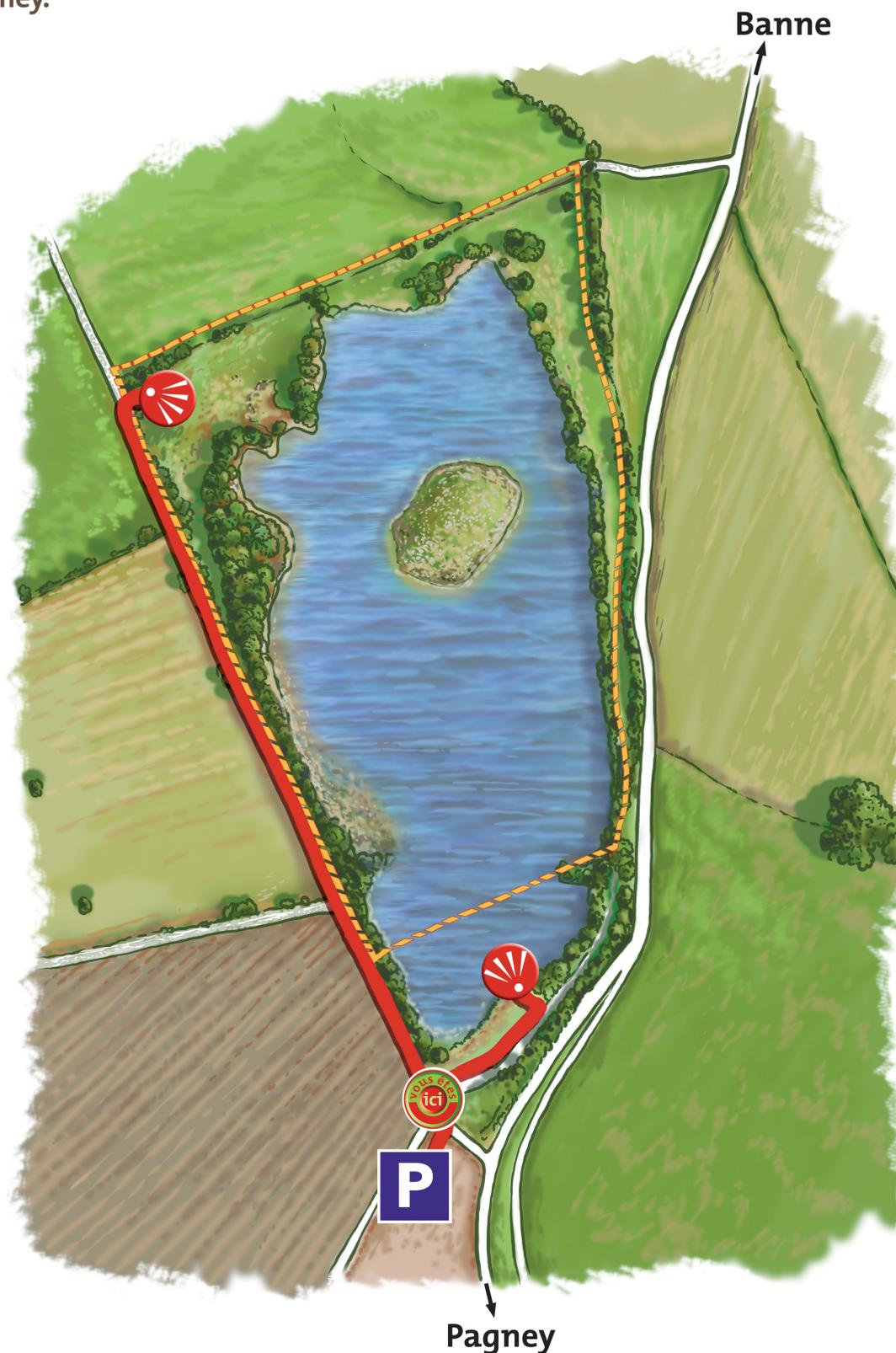
Une ancienne gravière

Exploitée pour l'extraction de graviers jusqu'en 2004, elle devient un site à vocation écologique en 2008. La mosaïque et la diversité de ses milieux naturels en font une zone humide unique au cœur de la vallée de l'Ognon, placée sur une voie de migration majeure.

Roselières, eau libre, marais et zones plus sèches se côtoient et offrent aux oiseaux un milieu de choix pour la reproduction et le nourrissage, mais aussi lors de haltes migratoires.

Le site bénéficie d'une gestion écologique (pâturage équin, limitation des ligneux au sein des milieux ouverts, restauration des roselières, création de mares et gouilles, extension des vasières). Les travaux de reprofilage de l'île à l'automne 2015 ont permis de favoriser un noyau de reproduction du Vanneau huppé.

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon est gestionnaire de cet Espace Naturel Sensible. Le programme d'actions du site est mis en œuvre annuellement en partenariat avec les financeurs et les structures partenaires.



Longueur aller-retour : 1 200m

Observatoire

Zone de quiétude à respecter

Vous êtes ici

La politique des Espaces Naturels Sensibles

(ENS), c'est quoi ?

Les Conseils Départementaux du Doubs et du Jura, en lien avec les acteurs locaux, interviennent pour préserver des sites, des paysages et des milieux naturels remarquables (tourbières, zones humides, pelouses sèches, forêts ...). Ces sites, appelés Espaces Naturels Sensibles, sont de véritables vitrines de la diversité des milieux naturels du département. Ils sont aussi destinés à la sensibilisation du public à travers une ouverture et un aménagement adaptés.

Les départements financent ces actions grâce à une taxe spécifique prélevée lors de la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de bâtiments.

Si vous avez construit un bâtiment ces dernières années, vous avez contribué à ce fonds et donc à la préservation de ces sites.

Plus d'informations concernant la politique des Espaces Naturels Sensibles, et notamment les dates des visites guidées et manifestations sur les sites ENS sur :

www.doubs.fr ou www.jura.fr

Le sentier des vanneaux vous accueille.

Ce lieu est un espace partagé entre promeneurs, chasseurs, naturalistes, pêcheurs... La circulation sur le chemin blanc identifié en rouge entre les 2 observatoires est possible toute l'année dans le strict respect de cette zone. Attention, il est interdit de cheminer autour de la gravière du 15 janvier au 30 juin inclus.



Restez sur le chemin, emportez vos déchets et laissez ce lieu propre, baignade interdite, embarcation interdite, des observatoires sont à votre disposition, merci de respecter les consignes énoncées à leur entrée. Tenez votre chien en laisse et respectez la zone de quiétude.